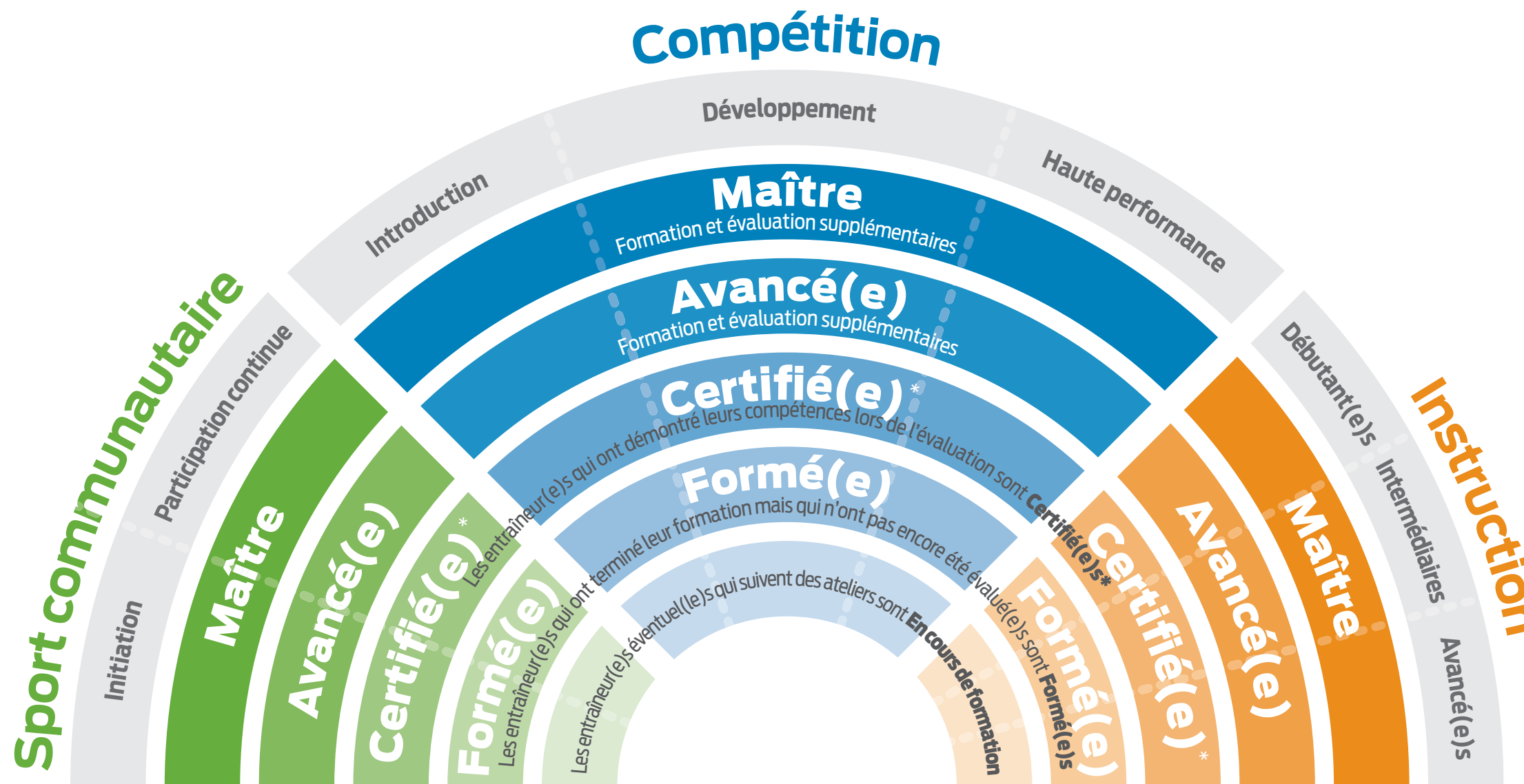


CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS ET ENTRAÎNEURES

Le Programme national de certification des entraîneurs accorde la certification aux entraîneurs et entraîneures qui ont démontré leur capacité à mettre en pratique certaines compétences critiques dans des situations d'entraînement qui s'appliquent aux athlètes qu'ils entraînent. Ainsi, les entraîneurs et les entraîneures doivent non seulement posséder les connaissances requises mais aussi faire la démonstration de leur capacité à mettre ces connaissances en pratique dans un contexte d'entraînement.

Les entraîneurs et les entraîneures peuvent recevoir une formation dans l'un ou l'autre des huit contextes d'entraînement suivants, qui sont propres au type d'athlète avec lequel ils travaillent, et peuvent progresser jusqu'au niveau de « maître entraîneur » ou de « maître entraîneure » dans n'importe quel contexte.



SPORT COMMUNAUTAIRE

Le contexte **Sport communautaire – Initiation** est axé sur les participants et participantes que l'on initie à un sport. Dans de nombreux sports, ce sont de très jeunes enfants qui pratiquent ce sport pour la première fois. Dans quelques sports, l'initiation peut s'adresser aux jeunes ou aux adultes. Les participants et participantes de ce contexte se lancent dans le sport pour se faire des amis, s'amuser et apprendre une nouvelle activité. Le rôle de l'entraîneur ou de l'entraîneure consiste à leur assurer un environnement amusant et sécuritaire et à leur apprendre à développer certaines des habiletés et capacités sportives du stade. S'amuser grâce au sport.

Le contexte **Sport communautaire – Participation continue** vise généralement des jeunes qui font du sport dans un environnement récréatif ou bien des hommes et des femmes de catégorie maître, pour qui le sport est un loisir, une façon de se tenir en forme et un mode de socialisation. Ils sont dans le stade. Vie active du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, le rôle de l'entraîneur ou de l'entraîneure est d'encourager les participants et participantes à continuer à faire du sport.

COMPÉTITION

Le contexte **Compétition – Introduction** est conçu pour les entraîneurs et entraîneures d'athlètes qui passent du stade S'amuser grâce au sport aux stades Apprendre à s'entraîner et S'entraîner à s'entraîner du développement à long terme de l'athlète.

Le contexte **Compétition – Développement** est conçu pour les entraîneurs et entraîneures d'athlètes qui passent du stade S'entraîner à s'entraîner au stade S'entraîner à la compétition du développement à long terme de l'athlète.

Le contexte **Compétition – Haute performance** est typiquement réservé aux entraîneurs et entraîneures d'athlètes qui sont au stade S'entraîner à gagner du développement à long terme de l'athlète, bien qu'il soit possible d'introduire progressivement un ou une athlète du stade S'entraîner à la compétition au niveau de la haute performance en raison de la fluidité des stades du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, les entraîneurs et entraîneures doivent avoir des habiletés précises afin de répondre aux besoins de leurs athlètes.

INSTRUCTEUR

Les instructeurs et instructrices du contexte **Instruction – Débutant(e)s** travaillent habituellement avec des participants et participantes qui s'initient au sport pour la première fois à travers une série de leçons. Ordinairement, ce contexte ne comporte pas de compétition formelle, il est strictement consacré au développement des habiletés, et la période d'interaction entre l'instructeur ou l'instructrice et le participant ou la participante est courte.

Les instructeurs et instructrices des contextes **Instruction – Exécutant(e)s intermédiaires** et **Instruction – Exécutant(e)s avancé(e)s** sont spécialisés et leur rôle consiste expressément à aider des athlètes venant du sport de compétition à acquérir de meilleures habiletés et, dans certains cas, un perfectionnement tactique particulier à leur sport.



Les cinq compétences de base se concrétisent par l'obtention de résultats attendus propres à l'entraînement



Il y a cinq compétences de base du PNCE

*La certification est valide pour une période maximale de cinq ans et le perfectionnement professionnel est essentiel au maintien de la certification.